

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	72
Procurations	12
Votants	84

DELIBERATION N°9-112021

Objet : Réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au Centre d'Exploitation : maîtrise d'œuvre

L'an deux mille vingt-et-un, le huit octobre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 24 septembre 2021*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES	Joëlle MARIE	Gérard VIEILLE
JAYAC	Francis JAGOURD	
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Denise ARNOULT	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Jacques FERBER
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Fabrice LEFEVRE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Hervé MARCUS
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Johann LEREBOURG	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Sébastien LE BOZEC	
CASTELNAUD LA CHAP.		
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Carole DURAND
MEYRALS	Eric HAUTESSE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Elisa COUSIN	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Amandine DALBAVIE	
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Vincent JARDEL	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	

AR Prefecture

024-252402284-20211008-9112021-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

THONAC
VALOJOUXX

Cyril CERF
Christiane SALVIAT

Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Michel ANDRE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Fabien PERUSIN	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Benoît CAMPAGNE	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS	Marc PONS	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

Excusés :

M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ; Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*) ; M. Serge PARRE (*Beynac-et-Cazenac*) ; Mme Chantal LAVILLE (*St Julien-de-Lampon*). M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) ; M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*) ; Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Timothée ZUCHER (*Jayac*) donne procuration à M. Francis JAGOURD (*Jayac*)
M. Patrick PUDEBOIS (*Orliaguet*) donne procuration à M. Alain MARINIER (*Orliaguet*)
M. Jean-Louis CHUPIN (*Calviac-en-Périgord*) donne procuration à Mme Sylvie MENARDY (*Calviac-en-Périgord*)
Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à M. Benoît CAMPAGNE (*Saint-Vincent-de-Cosse*)
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*)
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*)
M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint Geniès*)
Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*) donne procuration à M. Marc PONS (*Tamniès*)
Mme Marguerite MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*)
Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) donne procuration à M. Vincent JARDEL (*Sergeac*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose qu'en réunion du 17 juin 2017, le Comité Syndical a décidé d'effectuer quelques aménagements au centre d'exploitation de Marcillac St Quentin. Un permis de construire a été obtenu, permettant la construction d'un hall d'entrée et de toilettes en prolongement de la salle de réunion. Pour la réalisation de ces ouvrages, la création d'un réseau d'assainissement (fosse septique et drain) est nécessaire.

Le centre d'exploitation ayant été construit en 1996, une rénovation est nécessaire. Aussi, un avant-projet détaillé a été réalisé relatif à divers travaux de restauration et de réaménagements du centre d'exploitation, comprenant notamment :

- L'extension de la salle de réunion décrite ci-dessus,
- Réfection du bâtiment de « la Périgourdine » ; réfection des toitures terrasses des bureaux et réaménagement des espaces
- Réaménagement du quai de déchargement et gestion des eaux pluviales
- Liaison informatique entre les bâtiments
- Création d'un mur de soutènement derrière le hangar des garages
- Réfection de l'aire de stockage en partie basse et des bitumes
- La réfection du réseau de récupération des hydrocarbures (bac et drain) situé en contrebas des garages.

AR Prefecture

024-252402284-20211008-9112021-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

Le Président propose de programmer les travaux à réaliser en priorité pour des raisons de sécurité.

Notamment, une zone du quai de déchargement présente un défaut de structure et doit être consolidée en urgence.

Il précise que, pour des raisons de sécurité, le déversement des camions depuis le haut de quai sera remplacé par un déversement en bas de quai, et reprise avec un grappin. Pour cela, le bas de quai doit être réhabilité, deux murs amovibles édifiés à l'aide de blocs béton afin de créer une cellule d'environ 10 mètres par 12 mètres.

Enfin, le projet initial prévoyait également, à ce même endroit, la réfection des évacuations d'eaux pluviales en bas de quai, lesquelles devront prendre en charge le caractère sanitaire avec traitement des résidus.

L'enveloppe de ces travaux est estimée à 500 000€ HT.

Ainsi, le Président fait part à l'assemblée de la consultation de maîtrise d'œuvre, en procédure fermée qui a été réalisée, ce qui peut se résumer ainsi :

- 2 offres ont été reçues et reprennent les caractéristiques demandées dans le cahier des charges : Ing MO pour une rémunération à 6.90% et Tech Infra pour 7.75%

Sigle	Offre	Délai	Montant HT
Tranche 1 : Réfection, mise en sécurité urgente et assainissement des eaux pluviales d'une plateforme de stockage	IngMO	17 semaines	9 900.00€
	Tech Infra	19 semaines	11 700.00€
Tranche 2 : Création de plateformes de stockage Réalisation d'un mur de soutènement Réfection des réseaux Eaux pluviales et Eaux usées - Pose de réservations pour réseaux d'alimentations - Création d'une voie de liaison - Réfection des revêtements	IngMO	38 semaines	24 600.00€
	Tech Infra	48 semaines	27 050.00€
TOTAL HT	IngMO	55 semaines	34 500.00€
	Tech Infra	67 semaines	38 750.00€

- Vu les critères de sélection, la proposition des Ets IngMO obtient la note de 95/100, ce qui la rend mieux disante. (Intérêt économique 45/45 ; Capacité technique 25/30 ; délai de réalisation 25/25).

Vu l'avis de la Commission des marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis le 04/10/2021,

Et après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **Confirme** l'urgence d'intervenir sur la structure du quai afin d'assurer une bonne sécurité,
- **Confirme** la nécessité de réhabiliter le quai afin d'effectuer les déchargements en partie basse, et non plus en partie haute,
- **Prend acte** du coût de la maîtrise d'œuvre s'élevant à 34 500.00€ HT, inférieure à 40 000€, seuil des marchés de services,

AR Prefecture

024-252402284-20211008-9112021-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

- **Dit** que la maîtrise d'œuvre sera réalisée par le cabinet IngMO sis à Grande rue – 24250 Cénac et St Julien pour un montant de 34 500.00€ HT,
- **Autorise** le Président à signer les documents à intervenir,
- **Autorise** le Président à mettre en œuvre l'Avant-Projet Définitif et à consulter les entreprises afin de réaliser les travaux,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif du budget général de l'exercice 2021 et seront abondés au budget 2022 pour réaliser l'ensemble des travaux.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 08 octobre 2021.

Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20211008-9112021-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021